

Fonds de consolidation de la paix

Plan prioritaire

Guinée



17 avril 2009

I- Analyse de la situation

1. Éléments du contexte

1. Les six voisins de la Guinée ont tous connu des conflits intérieurs armés graves. La Guinée fait donc heureusement exception à cette règle, et s'avère en même temps un facteur de stabilité dans cette sous région de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, à côté de cette image positive, la situation globale du pays a été marquée, au cours de ces dernières années, par une très forte tension interne entre le Gouvernement et l'opposition et la société civile, consécutive au ralentissement, voire au blocage, du dialogue et aux difficultés à opérer les réformes nécessaires à l'avènement d'un véritable pluralisme politique et d'une bonne gouvernance d'une part, et au recul de la pauvreté d'autre part.

2. Au plan socio-économique, le pays connaît un contexte particulièrement difficile caractérisé par une faible croissance de l'économie, une aggravation des déséquilibres macro-économiques et financiers et une baisse sensible du niveau de vie des populations. Le taux de prévalence de la pauvreté s'est détérioré pour atteindre 53% de la population en 2006. Malheureusement, les indicateurs laissent présager une augmentation de ce chiffre pour la période 2007-2008. La Guinée vit donc une situation de crise qui laisse craindre un éclatement dont les conséquences menaceraient la stabilité sous régionale, et dont l'impact national pourrait être particulièrement destructeur.

3. La politique intérieure guinéenne est fortement marquée par le malaise social croissant qui prévaut et par la dégradation continue de la situation depuis 2006. En mai 2008, un gouvernement, « de large ouverture », incluant les partis politiques y compris ceux de l'opposition et la société civile a été formé sous la direction du Premier Ministre nommé suite au limogeage du Premier Ministre de « Consensus » issu des accords après les grèves de 2007. Les priorités stratégiques du gouvernement annoncées dans le discours de Politique Générale sont: la réconciliation nationale, le plein emploi et le développement local. Pour y parvenir, le gouvernement prévoit de mettre l'accent sur (1) la bonne gouvernance politique et sociale, dont l'organisation d'élections libres et transparentes ; (2) la bonne gouvernance économique avec la promotion des investissements dans les secteurs sociaux de base.

4. Jusqu'au 23 décembre 2008, date de la prise du pouvoir sans violence par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) l'ex Premier Ministre était confronté à une forte demande sociale dans un contexte de rareté des ressources publiques pour y faire face, néanmoins il entendait poursuivre les réformes entamées par son prédécesseur. Le gouvernement devait par ailleurs faire face aux tentatives de mutineries des jeunes soldats au sein des forces armées et de police, réclamant une amélioration de leurs conditions de vie, le paiement de leurs arriérés de salaire et le départ de hauts officiers de l'Armée. En fin mai 2008, le gouvernement avait concédé et promis le versement des arriérés. Jusqu'à l'avènement du CNDD des tensions persistaient, avec un risque d'une nouvelle répression qui représenterait une menace grave pour la stabilité et la paix.

5. Sous les gouvernements successifs précédents, l'environnement sécuritaire s'est grandement détérioré, notamment au niveau des agglomérations urbaines. La population vivait ces derniers temps en permanence dans la crainte des incidents. L'état actuel de la prolifération des armes légères et du trafic de drogue contribuent à la détérioration de la sécurité intérieure, et défient la capacité de l'Etat à maintenir la loi et à assurer l'ordre public. Suite aux dérives graves notées au sein des forces armées et de sécurité, ces dernières étaient de plus en plus perçues par les populations comme une menace d'autant plus qu'en juin 2008, des éléments des forces de défense ont attaqué les garnisons de police de la capitale et les affrontements ont fait plusieurs victimes. La question de la réconciliation civilo-militaire était donc d'actualité, posant le débat de la réforme entière du secteur sécuritaire. La situation était à ce point détériorée que l'armée a dû présenter publiquement des excuses aux populations. En réponse aux

inquiétudes de la population, l'Etat s'était engagé dans la construction et réhabilitation d'infrastructures, l'acquisition d'équipements pour les forces de sécurité, et le recrutement de 6000 policiers stagiaires. Cette dernière action devait porter le ratio agent de sécurité/population à 1 pour 850 au lieu du ratio actuel de 1 pour 6000.

6. Sur le plan social le climat a été marqué par la crise de janvier-février 2007, avec à l'origine les principales centrales syndicales nationales, en protestation contre la détérioration des conditions de vie et le manque de progrès dans les réformes promises suite aux manifestations de mars 2006. Des dizaines de milliers de guinéens sont descendus dans les rues, et les grèves ont évolué en protestations politiques. La violente répression par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) occasionna la mort de plus d'une centaine de personnes et des milliers d'autres personnes furent blessées¹. Les syndicats acceptèrent alors de suspendre les grèves suite à la nomination d'un Premier Ministre de consensus, et l'adoption d'une feuille de route sur les réformes de sortie de crise. Les victimes des répressions des forces de l'ordre, associées aux victimes des mouvements sociaux antérieurs, et à celles des répressions politiques du régime précédent (Camp-Boiro) continuent toutefois de réclamer justice. Une commission d'enquête Indépendante a été créée en 2007 pour faire la lumière sur les événements de 2007 et 2006. Face aux pesanteurs empêchant le démarrage effectif des travaux de la Commission, les victimes s'organisent et font pression à cet effet. L'Etat guinéen a commencé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures compensatoires au bénéfice de certaines de ces victimes.

7. Au plan de l'Etat de Droit, les autorités ont, au cours des six derniers mois avant la prise de pouvoir par les militaires, fait des efforts remarquables à travers en particulier, la création d'une Direction Nationale des droits humains, la mise en place d'un Observatoire de la Démocratie et des Droits de l'Homme (ODH), la réhabilitation de maisons d'arrêt, la tenue d'une session de la Cour d'Assises à Kankan.

8. Jusqu'au 23 Décembre 2008, les mouvements de grèves continuaient sporadiquement et les manifestations de rue contre la vie chère et l'accès aux services sociaux de base étaient régulièrement organisés. L'amélioration des conditions de travail et du niveau des salaires demeurait au centre des revendications. A leur tour, les forces armées (militaires) et de maintien de l'ordre (police) ont été touchées par le mécontentement qui les a fait descendre dans la rue, avec des risques significatifs d'escalade dans l'atmosphère et les actes de violence.

9. Les élections législatives annoncées depuis 2006, ont été reportées à trois reprises. Pour les populations grandement affectées par la crise actuelle, ces élections, si menées de manière libre et transparente, devraient constituer un début de réponse aux difficultés actuelles. En effet, alors qu'en 2002 les élections furent boycottées par une large partie de l'opposition, tous les partis politiques manifestent leur volonté de participer au processus en cours. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) travaillait en bonne intelligence avec le Ministère de l'Administration du Territoire, chargée de l'organisation des élections. Une initiative de concertation, incluant les forces vives de la nation, dont notamment les partis politiques, venait d'être mise en place, sous l'instigation du Premier Ministre, pour discuter et confirmer le nouveau calendrier électoral. Les partis politiques avaient eux-mêmes adopté un Code de conduite électoral.

10. Sur le plan économique le climat a été marqué par les efforts de normalisation de la coopération avec le FMI et les partenaires au développement. La situation demeurait très fragile avec : i) un faible niveau de croissance économique, ii) un PIB par habitant limité à 290\$ en 2006 contre 397 en 2004, et iii) une inflation annuelle atteignant 20% en novembre 2008. La Guinée s'est engagée dans l'Initiative PPTE dont elle attend énormément du fait des ressources qui seront libérées. Après plusieurs reports, le point d'achèvement PPTE était attendu pour la fin du mois de

¹ Selon les sources, la répression du mouvement occasionna plus de 100 personnes tuées et 1.800 autres blessées

février 2009. Il est particulièrement important pour le pays que ceci puisse se réaliser. A cet effet, un certain nombre de mesures macroéconomiques ont été initiées, qui ne seront vraiment efficaces que dans une situation sociopolitique stable, apaisée et de confiance, qui en constitue à la fois un préalable et un catalyseur.

11. La Guinée a connu un tournant significatif dès le lendemain de l'annonce du décès du Chef de l'Etat Lansana Conté. La junte militaire qui a pris les commandes du pays a annoncé la dissolution des institutions républicaines, la suspension de la constitution, accompagnée de mesures conservatoires nécessaires à la protection de l'intégrité territoriale du pays. Les deux grands arguments invoqués par les putshistes ont trait à la volonté d'une part d'éviter au pays un drame successoral, et d'autre part de mettre fin à la gestion calamiteuse qui était en cours depuis plusieurs années. Aux yeux des acteurs internes, ce coup de force se justifie par le contexte politique et social particulièrement difficile du pays, marqué par une crise aigue de gouvernance, tant au plan politique qu'économique, un affaiblissement du leadership gouvernemental due essentiellement à l'état de santé du Chef de l'Etat, à la trop grande instabilité gouvernementale, et à une décrépitude avancée des services et des institutions publiques.

12 Ce changement brusque pose à la Guinée des grands défis, de nombreux problèmes d'ordre juridique et politique ainsi que des risques d'échec si des solutions appropriées et urgentes ne sont pas apportées. Les nouvelles autorités de l'Etat, ont mis en place un gouvernement militaro-civil de transition dirigé par un Premier ministre civil, chef de gouvernement dont le mandat consistera à : restaurer les structures étatiques, engager les réformes nécessaires à cet effet, assainir et moraliser la gestion financière de l'Etat, mettre en place une politique volontariste de relance de l'économie, et conduire à son terme le processus électoral. Toutefois, la nouvelle équipe gouvernementale est entrée en fonction dans un contexte difficile, caractérisé par: la crise financière mondiale, la suspension provisoire de la Guinée des instances de la CEDEAO et de l'UA, ainsi que par la pression grandissante et ferme de la communauté internationale pour un retour à une vie constitutionnelle normale le plus tôt possible. A ce sujet, la réunion consultative de l'UA du 30 janvier sur la situation en Guinée a convenu de mettre en place un Groupe international de contact sur la Guinée, afin de suivre la situation avec toute l'attention requise et de continuer à coordonner et harmoniser leurs efforts tendant au rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel. Ce Groupe de contact a déjà réalisé deux missions d'accompagnement sur place qui auront grandement contribué à renforcer le dialogue à l'intérieur des forces vives ainsi qu'avec le CNDD d'une part, et avec la Communauté internationale d'autre part. Un résultat clé de ce processus d'appui à la Guinée a été la définition récemment d'un calendrier, et d'un dispositif institutionnel de la transition par les forces vives, et auxquels le CNDD a adhéré.

13 Les nouvelles autorités ont commencé à concrétiser leurs engagements à travers : le démarrage de l'action gouvernementale, les nombreuses concertations avec les forces vives de la nation, la mise à la retraite d'une vingtaine de Généraux atteints par la limite d'âge depuis fort longtemps, la mise en place de différentes Commissions de contrôle des finances publiques, le démarrage d'un vaste processus d'Audits et de lutte contre la corruption, le début d'un exercice de recouvrement des créances de l'Etat, les mesures prises en matière de gestion des liquidités au niveau de la Banque Centrale de Guinée, le transfert de la responsabilité générale des élections à la CENI à la place du Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques, l'organisation de campagnes d'assainissement des villes, la mise en place de dispositions sécuritaires supplémentaires, l'acceptation du principe de mise en place d'un Conseil National de la Transition (CNT) et d'organisation d'un Forum sur la Transition, etc.

14 En dépit des bonnes volontés exprimées, les signaux forts d'un changement politique méthodique organisé et de fond restent à venir. A court terme, le pays risque toujours de renouer avec les contestations populaires et l'instabilité tant les attentes sociales sont grandes et urgentes. La réflexion

est engagée par les nouvelles autorités, pour formuler une réponse puissante et articulée face à une demande constante d'améliorations des conditions de vie, de justice, et de changement dans le pays.

15 La nouvelle situation engendre de nombreux défis au titre desquels deux questions demeurent importantes. D'abord le défi d'une transition démocratique apaisée lié à la nature du système politique en place, et de la nature du pouvoir militaire non constitutionnel, et de la configuration des forces et des données socio politiques nationales et locales. A l'exception de quelques rares cas, les principaux acteurs de la vie politique ont directement ou indirectement collaboré avec l'ancien régime. Certains ont occupé de très hautes fonctions (Premier ministre, ministres, président d'institutions républicaines) dans un système aujourd'hui décrié et qui devra être réformé et procéder en même temps à un renouvellement de la classe politique. Les attentes politiques liées à la conduite d'une bonne transition devant déboucher sur des changements radicaux et la mise en application d'une nouvelle vision de la société guinéenne sont à cet égard immenses.

16 Ensuite, il y a le défi d'une réponse adaptée aux attentes urgentes des populations notamment l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration et la protection des droits fondamentaux. La nouvelle équipe gouvernementale nommée devra s'atteler à concilier les exigences d'une transition apaisée fondée sur l'organisation des élections crédibles et transparentes avec la fourniture des services publics de base tels que l'électricité, l'eau, la santé, le transport et l'assainissement, etc.

17 La solution de ces défis ne dépend pas du seul engagement du gouvernement ni du CNDD mais aussi des acteurs tant internes qu'externes. A cet égard, le soutien de la communauté internationale est particulièrement attendu afin que la transition conduite à la mise en place d'un état démocratique et stable à même d'impulser le développement. La Communauté internationale est résolument engagée aux côtés du peuple guinéen et est prête à poursuivre et à consolider son soutien financier, technique et financier aux élections. En plus de ceux qui financent actuellement le processus électoral, de nouveaux partenaires au développement ont manifesté leur volonté de participer à l'exercice à travers la mise à disposition de ressources supplémentaires.

18. Au titre des dossiers prioritaires actuels de la nation guinéenne figurent donc : la mise en place des principaux organes de la transition ; l'organisation des élections ; l'amélioration de la vie des citoyens ; la relance de l'économie ; la poursuite du dialogue politique et social et la consolidation de l'unité nationale ; la réforme des FDS ; la réforme du secteur public et la lutte contre la corruption ; et la promotion de l'Etat de droit, de la justice et des Droits Humains.

2. Lien du Plan Prioritaire avec les cadres de plaidoyer nationaux

19. Une Evaluation Commune du Pays (CCA) a été effectuée en 2005. Les défis de développement identifiés dans le CCA, le Document de Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'initiative "Guinée vision 2010" et la Déclaration du Millénaire ont servi de base à la formulation d'un Plan Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies. En Juin 2007, le Gouvernement de la République de Guinée a aussi adopté un Programme Minimum d'Urgence (PMU) largement basé sur le DSRP. Ce programme s'articule sur cinq domaines prioritaires: la consolidation de l'unité nationale et la préservation de la paix; la restauration de l'autorité de l'Etat et la promotion d'une justice indépendante; la mobilisation de ressources pour le développement d'infrastructures et l'accès aux services sociaux de base ; l'amélioration de la gestion financière et monétaire; et la promotion de la bonne gouvernance et le développement des capacités de l'Administration. La plupart des objectifs du PMU n'ont pas été atteints et ont, de ce fait, été reconduits en juillet 2008 par le gouvernement précédent. Le PMU continuera de constituer un socle important du présent Plan Prioritaire.

20. Il est également à noter que le précédent Gouvernement venait de lancer au mois de novembre 2008 le processus de préparation d'un programme national de Bonne Gouvernance qui doit contribuer à la lutte contre la corruption, au renforcement de la gestion du développement ainsi que du cadre institutionnel et administratif nécessaire à l'atteinte des OMD. Le programme s'attaquera également à certains dysfonctionnements dans les services rendus par l'Etat aux citoyens.

21. La République de Guinée a déjà bénéficié d'un financement limité du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP), à travers la fenêtre d'urgence de ce dernier. Ce financement a permis de développer un projet de dialogue intitulé ProConSoGui (Promotion de la Concertation Sociale en Guinée) piloté par le Conseil Economique et Social guinéen et exécuté en partie par l'ONG Internationale Fondation for Electoral Systems (IFES). Grâce à ce financement, les populations ont pu, à travers des concertations menées sur l'ensemble du territoire, entre avril et juillet 2008, se mettre ensemble avec leur administration, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les autres composantes vives de leurs localités respectives en vue d'exprimer leurs préoccupations et leur compréhension des enjeux de la gouvernance en Guinée. L'ensemble des préoccupations des 33 préfectures du pays et des 05 Communes de Conakry a ainsi été solennellement présenté au Gouvernement. Soulignant l'importance de ce projet, le Premier Ministre a affirmé que « les résultats de ces concertations constituent en soit un programme de gouvernement ».

22. Au sortir de ces concertations de proximité largement inclusives, la tenue de trois Journées Nationales de Dialogue et d'Initiatives a été proposée par le Gouvernement, en vue d'envisager avec l'ensemble de la Nation, les solutions aux multiples défis identifiés par les populations durant les concertations de proximité². L'ensemble de ce processus de Dialogue National a déjà commencé à porter fruits en créant de nouvelles opportunités, avec notamment l'engagement du Gouvernement à apporter les changements nécessaires à la normalisation de la situation et à la relance du processus de développement ; ainsi que la reprise du dialogue politique entre gouvernement et partis politiques avec l'implication personnelle du Premier Ministre.

23. On notera enfin, que le CNDD dans la première déclaration faite à la nation, et qui lui tient jusqu'à présent lieu de vision et d'orientations politiques et stratégiques, reprend à son compte la lutte contre tous les maux de la société guinéenne tels qu'identifiés par le Dialogue National entamé sous le régime précédent. Le CNDD s'inscrit de ce fait implicitement dans la continuité de la mise en œuvre des résultats du ProConSoGui.

24. Les Recommandations des Journées Nationales de Dialogue, ainsi que la Déclaration finalisée par les participants, auxquelles s'ajouteront certains besoins issus de la transition en cours, constituent ensemble la base des projets qui seront présentés dans le cadre du Plan Prioritaire, pour compléter les réponses des Partenaires techniques et financiers de la Guinée. Le Plan Prioritaire se veut donc une contribution complémentaire plus systématique, plus cohérente, plus ambitieuse et mieux coordonnée. Il se veut aussi plus que jamais, une réponse rapide à la très forte demande d'interventions, pour laquelle, seule une approche de type groupé et consensuelle peut porter des fruits et avoir l'impact souhaitable à court terme. De par sa nature transversale, le Plan prioritaire devrait avoir un effet direct sur : i) le processus de réconciliation, de promotion de la paix et de changement en Guinée ; ii) l'organisation d'une bonne transition et la consolidation de la démocratie gages d'une société guinéenne apaisée dans le court et moyen termes; iii) l'achèvement

² Du 12 au 14 août 2008 se sont tenus à Conakry les « Journées Nationales de Dialogue et d'Initiative » qui ont rassemblé plus de 450 Personnes (leaders politiques de toutes générations et toutes tendance, mouvements associatifs, cadres de l'administration, FDS). Les journées ont été présidées par le Gouvernement à travers le Ministère de la Réconciliation Nationale, de la Solidarité et des Relations avec les Institutions.

du processus électoral ; et iv) l'amélioration de l'environnement global en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté pendant et après la transition.

25. La conduite à bon port de cette transition est liée à l'organisation d'élections libres, justes et transparentes qui en constitue l'épine dorsale. L'engagement croissant des partenaires au développement en faveur du processus électoral, comme indiqué plus haut, est un gage supplémentaire à la mise œuvre efficiente du Plan prioritaire à travers un effet de synergie qui sera ainsi créé. On notera également que le Plan prioritaire a fait l'objet de discussions avec la communauté des partenaires au développement de la Guinée (Allemagne, Espagne, Grande Bretagne, Japon et USA) qui ont jugé qu'il vient à point nommé compte tenu des enjeux et des défis en cours en Guinée, et ceci à travers des domaines prioritaires pertinents et des activités justifiées qui innovent, complètent et/ou renforcent ce qui est sur le terrain. Les pays sus-cités sont prêts à apporter leur soutien politique à l'approbation et à la mise en œuvre du Plan prioritaire. Certains ont proposé de fournir également une assistance technique complémentaire pointue en accompagnement à certains domaines d'intervention (occupation des jeunes ; participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix ; réformes des FDS).

26. Une synergie existera également avec toutes les actions d'ajustements institutionnels et constitutionnels, ainsi que d'amélioration de la gouvernance économique et administrative, d'amélioration des conditions de vie, et de lutte contre la corruption, que les autorités comptent mettre rapidement en place au cours de la transition.

II- Domaines d'action prioritaires

27. Le présent Plan Prioritaire est le résultat d'une volonté partagée du Gouvernement d'une part, et des partenaires du pays notamment les NU d'autre part, de consolider la paix dans le contexte de l'amélioration de l'environnement socio politique global indispensable à une bonne gestion du processus de transition, ainsi qu'à l'organisation d'élections libres dans un climat serein et apaisé. Il s'étendra sur une période de 24 mois. Il comportera au total 10 projets à raison de quatre projets pour le Domaine 1 ; quatre projets pour le Domaine 2 ; et deux projets pour le Domaine 3. Le détail des activités de chaque projet figure à l'Annexe « Domaines et projets prioritaires ». Le Plan repose sur les besoins et priorités exprimés par le DSRP, le PMU et le ProConSoGui et les différentes concertations organisées entre les forces vives de la nation, la communauté internationale et le CNDD depuis son arrivée au pouvoir.

28. A cet égard, le Plan Prioritaire : a) soutient la mise en œuvre du PMU et son plaidoyer; b) capitalise sur les efforts de dialogue menés entre avril et août 2008; c) contribue au renforcement du processus de réconciliation, de prévention des conflits, préalable à tout déblocage de la situation en Guinée ; d) comble des manques de financements prioritaires; e) encourage les résultats durables en proposant des modalités de prise en compte ultérieure du domaine de la Sécurité, de la Paix pour le Développement; et f) accorde une place importante aux groupes vulnérables, jeunes et femmes.

Domaine prioritaire 1 : Assurer un dialogue inclusif et durable

1.1 Mise en place d'espaces de dialogue et de concertation

29. Au lendemain de la crise de janvier 2008, un comité de suivi, composé des centrales syndicales, de la coordination des sages, des Institutions Républicaines, a été mis en place pour relire les accords sociaux de 2006 – 2007. Face aux acquis des travaux du comité, l'ensemble des parties prenantes à la négociation, ainsi que les partis politiques, absents de la table des accords, ont proposé l'institution de ce Comité de manière plus élargie et inclusive, avec un caractère permanent. Il était donc attendu que ce comité soit ouvert aux partis politiques, et soit mandaté pour être « un espace permanent de concertation » en vue d'amener paisiblement le pays vers les échéances électorales, envisagées comme voie de sortie à court terme de la crise guinéenne. L'espace est une opportunité institutionnelle complémentaire qui pourrait bénéficier au processus de transition à travers tous les débats qu'il pourrait initier et organiser. Le cadre pourrait également faire l'objet de décentralisation et sa coordination pourrait revenir dans l'immédiat aux Institutions de la transition, et à terme à une Institution Républicaine et à la Primature. Au retour du pays à une situation normalisée, il continuera de fonctionner sous la forme d'une structure et d'un mécanisme pérenne en Guinée.

30. Comme exprimé par la Déclaration finale des Journées Nationales de Dialogue et d'Initiatives, l'appui à la mise en place d'espaces permanents de concertation en Guinée devrait permettre non seulement de pérenniser le dialogue entamé, mais aussi de conduire celui-ci autour du processus de transition vers un retour à la normalisation en Guinée. Par ailleurs, avec la suspension des institutions du pays par le CNDD, il n'existe à ce jour ni organe législatif, ni juridiction supérieure constitutionnelle. De ce fait, plusieurs administrations publiques essentielles au fonctionnement quotidien de l'Etat sont encore sans décision. Pour compléter et renforcer le cadre institutionnel d'exception mis en place par le CNDD, les nouvelles autorités ont engagé avec les principales composantes de la société, des concertations sur la conduite de la transition. Les questions à l'étude dans ces concertations concernent aussi bien la mise en place des organes de transition que l'obtention des moyens nécessaires au fonctionnement effectif des institutions. Progressivement, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'instituer un Conseil National de Transition en attendant l'organisation des élections législatives. L'objectif visé par le gouvernement dans le cadre de l'appui institutionnel et juridique à la transition est de faciliter la mise en place d'un cadre institutionnel fonctionnel appuyé par un cadre juridique adéquat. Enfin, il est important de prendre en compte le rôle primordial qui sera joué par les médias de façon générale dans le dialogue et la concertation, et aussi de façon particulière dans le processus de transition en cours.

31. C'est pourquoi, le financement du FCP permettra premièrement, le développement et l'appui à la mise en œuvre d'un plan de travail qui donnera un contenu tangible à cet espace de concertation permanent et à ses démembrements. Il permettra deuxièmement, de fournir un appui institutionnel et juridique au processus de la transition en vue de mieux définir et d'optimiser de manière consensuelle et participative, le processus politique et le dispositif institutionnel envisagés et engagés par le CNDD avec la participation des forces vives et du mouvement démocratique. Enfin troisièmement, le financement FCP permettra d'entreprendre un certain nombre d'activités centrées sur des formations et des sessions de sensibilisation pour amener les réseaux de médias nationaux à jouer pleinement leur rôle dans le dialogue et la concertation ainsi qu'au processus démocratique tout au long de la période de transition avec un accent particulier sur les élections.

1.2 Mise en place d'un programme Vérité, Justice et Réconciliation

32. Suite aux exactions de janvier-février 2007 et des répressions antérieures, y compris durant le premier régime dans les geôles du Camp Boiro, les victimes réclament la lumière et la reconnaissance de leurs pertes. Ces différents mouvements, comprenant la jeunesse et les femmes constituent des acteurs à associer au débat national en vue d'exorciser le mal et de participer à une consécration du « plus jamais ça ». C'est notamment à cet effet qu'un Ministère de la Réconciliation Nationale avait été créé en vue de consacrer la volonté de l'Etat d'associer toutes les composantes de la Nation au débat et à la résolution de cette épineuse question de la réconciliation qui se voudrait plus permanente que ponctuelle. Depuis l'arrivée de la junte, ce Ministère a disparu suite à la volonté du CNDD de gérer lui-même directement la question. Lors de la première mission du Groupe International de Contact pour la Guinée les 16 et 17 février 2009, le président du CNDD a pris l'engagement devant les forces vives et la communauté internationale que la question sera traitée pendant la transition et qu'une Commission Vérité/Justice et Réconciliation sera mise en place. Le financement du FCP, en se basant sur l'identification existante des acteurs impliqués et de la nature de leurs revendications, contribuera à la définition d'un programme national inclusif de vérité, justice et réconciliation, ainsi que la prise en charge de certaines activités permettant une reconnaissance des victimes.

1.3 Renforcement des capacités de dialogue, de négociation et de médiation au sein de la Société Civile

33. Depuis 2000, la société civile guinéenne s'est développée. Elle est aujourd'hui un puissant vecteur de dialogue au niveau national. Le Conseil National de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) est devenu une plateforme faîtière du mouvement associatif et socioprofessionnel national, regroupant entre autres les centrales syndicales, les associations de défense des droits humains, les associations de femmes, de jeunes, et les ordres professionnels. Aux côtés des syndicats, le bureau du CNOSCG a été à la base des mouvements sociaux de 2007 réclamant le changement. Par ailleurs, le CNOSCG a été partie prenante de toutes les négociations de sortie de crise. Cheilles ouvrières des concertations menées dans le cadre du ProConSoGui, les démembrés du CNOSCG jouissent d'une légitimité sur l'ensemble du territoire. Le CNOSCG vient de soumettre aux nouvelles autorités un document de « Proposition pour une transition apaisée en Guinée » comportant une multitude d'activités qui pourraient figurer aux discussions notamment du Forum National sur la transition comme indiqué précédemment. Les démembrés du CNOSCG bénéficient d'une certaine capacité de plaidoyer, de médiation et d'alerte précoce auprès des populations et des collectivités locales, qu'il conviendrait de consolider par des formations adéquates en prévention et gestion des conflits, ainsi qu'en médiation/négociation. Toutefois, le CNOSCG reste limité dans sa capacité de fonctionnement, ce qui occasionne une réelle déperdition des acquis de ses 18 années d'expérience de travail de proximité. Le financement du FCP permettra de doter le secrétariat national du CNOSCG d'une expertise en facilitation et animation d'espaces de concertations. Il permettra en outre de soutenir des actions préventives en matière de conflits en direction des jeunes.

Par ailleurs, compte tenu du rôle très important joué par les leaders traditionnels de la société guinéenne dans le cadre de la prévention des conflits et le rapprochement entre les différentes communautés nationales du pays, il est prévu un renforcement de leurs capacités de dialogue et de médiation dans le cadre de l'apaisement national.

Enfin, l'ensemble des compétences ainsi renforcées seront mises à profit dans l'organisation d'un espace de dialogue pour accompagner la transition.

1.4 Renforcement de la solidarité nationale et promotion de l'unité

34. Par le biais de l'application des résultats des concertations nationales, le gouvernement précédent entendait réduire la fracture sociale en accordant une place prépondérante à la promotion d'une culture de solidarité nationale, au dialogue intergénérationnel, au dialogue sur les questions de genre, et au dialogue de solidarité entre populations urbaines et populations rurales. Le CNDD partage lui aussi la même préoccupation.

35. L'approche consistera à mettre en œuvre une vision de promotion de la solidarité nationale, de lutte contre l'exclusion, de préservation de la paix axée sur la culture, le capital social, et les mécanismes traditionnels de solidarité de la société guinéenne. Le financement du FCP permettra l'organisation de débats, l'organisation d'activités culturelles et sportives, le soutien aux initiatives de « bons offices », le dialogue inter religieux, le dialogue ville-campagne et l'implication des communicateurs traditionnels (RENACOT) sur la sensibilisation et l'appel à la solidarité nationale.

36. Des enquêtes menées par le Ministère de l'Emploi révèlent que les formes de discrimination active liées au sexe, à la zone de résidence, au handicap, et à l'âge représentent 25% dans l'Administration publique et 40% dans le secteur privé. A travers les mouvements de contestation généralisés, l'actualité a récemment montré combien les frustrations qui résultent d'un sentiment d'inégalité et d'injustice pouvaient engendrer des tensions dramatiques pour la société toute entière. C'est pourquoi, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de promotion de l'égalité des chances et de traitement apparaît comme une nécessité voire une urgence auprès de la population, des autorités et des partenaires du secteur de l'Emploi impliqués dans le processus de recrutement, de formation, d'avancement ou de promotion professionnelle. Un appui sera donc apporté par le FCP dans l'accompagnement de la promotion de cette politique dont la mise en œuvre contribuera de façon significative non seulement à développer un traitement équitable des jeunes et des femmes en vue notamment de l'équité et de la justice sociale, mais aussi à apaiser une partie de la tension sociale qui caractérise la société guinéenne actuelle.

Domaine Prioritaire 2: Appuyer la promotion des droits de l'homme, l'éducation à la citoyenneté, et le renforcement du secteur de la sécurité et de celui de la Justice

2.1 Renforcement des structures indépendantes de promotion des Droits de l'Homme

37. Un observatoire des droits humains a été créé en avril 2008 par le gouvernement, avec pour mandat de veiller à la protection et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur tout le territoire. L'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme a mené plusieurs enquêtes avec l'appui d'Amnesty International en vue d'identifier ces victimes et documenter les exactions commises. La commission d'enquête créée en 2007 pour faire la lumière sur les tueries durant les mouvements sociaux de janvier-février n'est pas opérationnelle à ce jour, et les attentes sont grandes quant à l'opérationnalisation immédiate et à l'indépendance de ce nouvel observatoire dont une des missions est d'appuyer la commission d'enquête. Le financement du FCP

permettrait, de soutenir les activités de promotion de la défense des Droits de l'Homme, et le soutien à la mise en œuvre des projets prioritaires répondant aux attentes des populations. Il prévoit une activité spécifique en appui aux femmes battues et maltraitées, à travers l'ouverture d'une ligne d'appel téléphonique permanente, et la sensibilisation des agents de constats des services de police par rapport à l'enregistrement des violences faites aux femmes. Le Plan prioritaire apportera enfin, un appui à la Commission Nationale d'Enquête mise en place pour diligenter la résolution de la question des victimes des différentes répressions, ainsi qu'à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation qui sera mise en place incessamment.

2.2 Education à la Citoyenneté, aux Droits de l'Homme et à la Culture de la Paix:

38. Le Gouvernement de large ouverture avait perçu dans le cadre de son programme d'urgence la nécessité de mettre un accent particulier sur l'éducation citoyenne. Cette préoccupation revient régulièrement dans les déclarations du CNDD. Dans cette optique, le Ministère de l'enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, en collaboration avec ses partenaires a mis en œuvre un important programme de formation à la citoyenneté destiné aux enseignants, élèves et chefs d'établissement du secondaire. Il a en outre appuyé de nombreuses associations de jeunesse dans la promotion de la citoyenneté et de la culture de la paix. Les résultats sont encourageants mais les défis en matière de formation et de sensibilisation restent importants.

Il faut également noter la création du Programme d'Education à la Citoyenneté et à la Culture de la Paix auprès du Ministère de la Réconciliation Nationale, de la Solidarité et des Relations avec les Institutions. Ce programme intervient au niveau de l'ensemble des secteurs de la société guinéenne pour promouvoir la conscience citoyenne et la culture de la paix. Les jeunes défavorisés des quartiers sensibles sont en l'occurrence sa cible privilégiée. Ce programme demande un appui urgent pour son opérationnalisation.

39. Par ailleurs, la Guinée entre de plein pied dans un processus électoral aux enjeux cruciaux, et il est extrêmement important que les populations soient préparées pour assurer à cet exercice les conditions et l'environnement pacifique et apaisé requis. A cet égard, les récentes journées nationales de dialogue et les concertations de proximité ont mis en évidence un besoin de vulgariser les principes civiques de base, de sensibiliser les populations sur l'importance des pièces d'état civil et cartes nationales d'identité, et de facilitation d'une campagne de délivrance. Le financement du FCP permettrait, à travers un appui aux deux initiatives ci-dessus décrites, la mise en œuvre d'un programme d'information citoyenne orienté sur la culture de la paix, les Droits Humains et le civisme, qui répondra aux différents besoins identifiés. Un soutien sera également apporté à la Chaire UNESCO sur la Culture de la Paix.

2.3. Renforcement du secteur sécuritaire

40. Les diagnostics établis par les concertations de proximité traduisent la préoccupation sécuritaire des populations, ainsi que leur crainte des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)³. A cet égard, le ProConSoGui consacre un volet à la sensibilisation rapide des FDS sur leurs droits et devoirs républicains et sur les limites de l'usage de la violence. Les ressources de ce premier financement étant limitées par rapport au chantier de promotion des droits humains au niveau des FDS, le financement du FCP permettrait d'adresser les causes immédiates de manque de rigueur et de discipline au sein de l'armée.

³ Cf. Les quatre rapports régionaux produits par les concertations de proximité.

41. Comme recommandé par la Déclaration finale des Journées Nationales de dialogue menée dans le cadre du ProConSoGui, le financement du FCP permettrait aussi la mise en œuvre de projets facilitant une mise en application effective du statut des militaires et celui des paramilitaires, la création de mécanismes permanents de concertation entre les FDS et les populations civiles, et des initiatives visant l'amélioration des conditions de vie et de travail des FDS.

42. En outre, la mission d'experts d'évaluation déployée par UNOWA à Conakry les 18-19 août 2008, a pu identifier les points d'application d'un appui des Nations Unies dans le domaine sécuritaire. Le financement du FCP permettrait de mener à court terme la réflexion stratégique de départ sur la réforme du secteur sécuritaire en Guinée et son harmonisation avec les orientations de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Cette réflexion pourrait être déjà, avec le soutien du SNU et des autres partenaires de la Guinée, une étape vers la formulation et la mise en œuvre d'un programme plus ambitieux et plus exhaustif de Gouvernance de la Sécurité et de la Paix, qui serait le prolongement et la consolidation du présent Plan. Le récent Atelier sur le rôle du secteur de la sécurité pendant les élections (24-26 Novembre 2008), co-organisé par l'UNOWA et la CEDEAO, a confirmé la pertinence de l'appui à la sécurisation des élections en Guinée. Le Comité civilo-militaire et la CENI devront servir de points d'impulsion de toutes ces préoccupations.

2.4 Appui à la Justice et à la lutte contre la corruption

43. En Guinée, le secteur de la justice a besoin d'un appui urgent pour sa restructuration. En plus de faiblesses institutionnelles, elle fait face à des difficultés liées notamment à : i) la généralisation de la corruption ; ii) l'impunité, iii) la lenteur des procédures ; iv) la formation insuffisante des magistrats et auxiliaires de justice ; v) une législation inadaptée ou lacunaire ; vi) des détentions provisoires prolongées souvent à l'origine d'une surpopulation carcérale ; vii) le manque de documentation juridique et judiciaire ; viii) et la déficience du système pénitentiaire.

44. Le gouvernement vise le renforcement de l'état de droit et l'établissement d'une justice qui sécurise tous les citoyens. Cette préoccupation est un préalable et une garantie à une transition apaisée et au retour à une situation juridique et constitutionnelle normale. Il est donc particulièrement urgent pour le gouvernement de mettre immédiatement en place un dispositif de renforcement institutionnel et des capacités et garantir l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme de la justice. Le gouvernement est soucieux de réhabiliter la justice et de créer les conditions d'une refonte complète du système judiciaire afin de lutter efficacement contre la corruption et les détournements de deniers publics.

Domaine Prioritaire 3 : Renforcer la contribution et le rôle des Femmes et des Jeunes au processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix

3.1 Appui au Mouvement de la Jeunesse et à certains groupes de Jeunes les plus déshérités

45. La jeunesse guinéenne a été la principale victime des événements de janvier-février 2007. Aujourd'hui encore cette jeunesse inoccupée, et souvent sans formation, ni qualification, se trouve convoitée par des leaders d'opinion de toutes les tendances, qui sont prêts à les instrumentaliser. A l'occasion des Journées Nationales de Dialogue, l'ensemble des courants associatifs de jeunesse s'est mobilisé pour une participation coordonnée. A cet égard, les jeunes ont exprimé leur engagement à rallier leurs actions au sein d'une fédération d'associations de jeunesse, et ils ont

souligné dans leur déclaration commune la nécessité pour l'Etat de soutenir la vulgarisation de l'éducation civique, la promotion des espaces de dialogue intergénérationnelle, et les projets générateurs de revenus à l'attention de la couche juvénile.

46. Avec le financement du FCP, il serait particulièrement pertinent de soutenir le Corps de jeunes volontaires guinéens, et les nombreuses autres initiatives de volontariat, ainsi que de cibler la jeunesse désœuvrée et marginalisée dans certains quartiers sensibles de Conakry. Il est également prévu un appui à l'occupation des jeunes à Nzérékoré, en Guinée forestière où beaucoup d'entre eux sont tentés par le mercenariat dont ils constituent malheureusement un réservoir potentiel important. Les projets financés par le FCP permettraient également la mise en place d'une organisation faîtière des mouvements de jeunesse, la vulgarisation de la Charte Africaine de la Jeunesse, le renforcement des capacités de leadership des jeunes, la structuration en Groupement d'Intérêt Economique d'associations de jeunes marginalisés autour notamment d'activités de génération de revenus. Enfin, grâce au FCP, il est prévu un accompagnement des jeunes pour renforcer leur participation au processus électoral, aux côtés de la CENI et du Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques.

3.2 Appui au Mouvement des Femmes

47. Au delà de l'importante influence des femmes dans la tradition Ouest africaine, les femmes guinéennes, par leur implication dans la vie sociale et politique ont largement contribué à maîtriser les débordements de janvier – février 2007. Les femmes de Guinée, mobilisées pour la promotion de la paix à travers le dialogue et les autres moyens pacifiques de résolution des conflits, ont pris une part active dans l'organisation des récentes Journées Nationales de Dialogue. A cet effet, elles ont livré une importante déclaration dénonçant les problèmes de gouvernance. A cette occasion elles ont réclamé la nécessité de négocier une paix durable en Guinée, et exprimé leur soutien à la recherche de solutions endogènes de sortie de crises, notamment à travers un dialogue franc et sincère.

48. Un financement du FCP permettrait d'appuyer des projets de promotion de la culture de la paix par les femmes à l'échelle nationale. Les femmes rurales et les épouses des militaires constitueraient des bénéficiaires majeures de ces interventions qui leur permettraient ainsi d'ouvrir leurs perspectives et de contribuer activement à la moralisation et à l'apaisement de la société. Le FCP soutiendrait également la participation des femmes aux actions d'enrôlement, de supervision et de sécurisation des élections. Enfin, un soutien serait apporté aux initiatives des femmes en matière de participation à la recherche de solutions aux nombreux problèmes de sécurité que connaît actuellement le pays.

III- Analyse des risques et défis

49. Premièrement, tout retard prolongé dans l'organisation des élections, tel qu'indiqué dans le dernier calendrier électoral adopté (Législatives en Octobre 2009 et Présidentielles en Novembre – Décembre 2009) pourrait compromettre de nombreux projets conçus dans cette perspective, qui verraient ainsi leur justification disparaître. Cela pourrait également menacer la stabilité du pays, en augmentant les doutes parmi la population. De plus, une crise politique et sociale dans la foulée des élections, pourrait mener à une utilisation excessive de la force et des violations de droits de l'homme. Des irrégularités ou comportements électoraux condamnables pourraient aussi détériorer la situation, et bloquer les projets post-électoraux.

50. Deuxièmement, si la Guinée n'arrivait pas atteindre le point d'achèvement PPTTE, des conséquences graves pourraient survenir en matière de capacités de réponse du Gouvernement à la demande sociale. Parallèlement, il existe un risque d'aggravation du malaise social lié au surenchérissement du coût de la vie en relation avec les prix mondiaux des produits de base.

51. Troisièmement, la diligence avec laquelle les recommandations des journées de concertation seront mises en œuvre sera déterminante pour la décrispation de la situation en Guinée. Bien que le présent Plan ne couvre qu'une partie des conclusions de ces Journées, il demeure une réponse stratégique importante, pour maintenir et améliorer le dialogue participatif élargi déjà engagé. Face à l'urgence des actions envisagées, tout retard dans la mise en place des fonds, et par conséquent dans le démarrage des actions concrètes, pourrait accroître l'impatience des populations et être préjudiciable à la pertinence des interventions proposées, et avoir un effet démobilisateur.

52. Quatrièmement, la mise en œuvre du Plan demande une volonté politique manifeste, un engagement franc de toutes les parties prenantes, et le respect mutuel. Une pratique réelle du dialogue et du consensus, telle qu'envisagée dans le PMU, pourrait réduire certainement ce risque.

53. Cinquièmement, la paix n'a pas de prix mais un coût. Le montant demandé au Fonds de consolidation de la paix (ci-après FCP), s'il contribue à la prévention d'une explosion violente en Guinée, aura eu un effet bénéfique sur les énormes dividendes qu'une paix durable générera pour le pays mais aussi pour la sous-région. Un tel financement, dans un contexte d'urgence structurelle, est d'autant plus utile s'il est mis en place à travers des mécanismes rapides et souples de décaissement par les agences de gestion. Il est également important qu'il puisse être très rapidement et judicieusement dépensé au bénéfice du pays dans un délai relativement court. D'où le double défi de la capacité à délivrer et à absorber les fonds que devront relever ensemble le SNU, et la partie nationale et tous ses partenaires.

54. Sixièmement, la réussite du programme dépendra des résultats d'autres activités, non maîtrisables par le programme, qui seront mises en œuvre dans le cadre du processus de transition et d'un retour réel et progressif à une situations de droit en Guinée, à travers notamment la révision de la constitution, la création et la mise en place des principaux organes de la transition, et la définition d'une feuille de route consensuelle de cette transition, qui seront autant d'éléments déterminants préalables à un véritable changement politique.

55. Enfin septièmement, si la transition se passe mal, la Guinée ira au devant de problèmes encore plus graves. D'où la nécessité d'être conscient qu'il existe une tension voire un dilemme à concilier une double exigence entre d'une part, une transition la plus courte possible conformément à la demande de la majorité des acteurs nationaux et de la communauté internationale, et d'autre part l'obligation d'en faire impérativement un succès qui jettera les bases saines de l'évolution de la société guinéenne.

IV- Arrangements de coordination et de gestion

56. Un comité de pilotage conjoint co-présidé par le Premier Ministre, et le Coordonnateur Résident des Nations Unies sera chargé de la revue politique et stratégique et de l'approbation des projets. Il se compose de quatre représentants du Gouvernement, un représentant d'une Institution de l'Etat, quatre agences des Nations Unies, deux représentants de la communauté des donateurs, un représentant d'une organisation sous régionale, un représentant d'une institution financière internationale, un représentant des organisations de la société civile, un représentant des associations de jeunesse, un représentant des associations de femmes. Toutes ces différentes parties prenantes soutiennent le Plan prioritaire et ont exprimé leur volonté et disponibilité à siéger au comité de

pilotage dès approbation de la présente requête. L'ensemble des détails sur ce comité seront fournis dans des termes de référence et règles de procédures.

57. Le Programme est conçu en deux tranches de financement complémentaires correspondant à deux étapes opérationnelles du même exercice. Ce choix correspond à une rationnelle d'intervention bien fondée. La première étape, la plus urgente, portera sur la création d'un environnement favorable aux élections et l'appui au processus de transition. En effet, la Guinée se trouve à la croisée des chemins, et la réussite conjointe de la transition et du processus électoral est un gage fondamental pour l'avenir et l'évolution du pays. De ce fait, les enjeux en présence ainsi que les défis à relever requièrent une attention toute particulière, un accompagnement rapide et ambitieux et par conséquent des ressources importantes au courant de 2009, année de la transition, « année de toutes les opportunités mais aussi de tous les dangers ». Toutes les activités retenues sont celles qui devraient être ; i) soit des accompagnements à la transition et au processus électoral (cadres de dialogue et de concertation ; appui institutionnel et juridique à la transition ; renforcement des capacités de dialogue, négociation et médiation ; appui à la structuration des jeunes et aux femmes ; renforcement de processus participatifs ; sécurisation des élections, etc.) ; ii) soit celles qui constitueraient en quelque sorte des préalables et des messages forts en direction de la nation quant à la quête d'une situation de transition véritablement apaisée (programme de réconciliation ; renforcement de la promotion des DH ; éducation à la citoyenneté en vue des élections ; dialogue civilo-militaire, redéfinition du rôle des FDS et développement d'un programme SSR ; modernisation et renforcement de la Justice ; lutte contre la corruption ; occupation des jeunes et amélioration des moyens d'existence de certains d'entre eux, etc.). Ces deux catégories d'activités ont des effets réciproques l'une sur l'autre et contribueront à l'atteinte du but commun qu'est la bonne gestion de la transition.

58. La deuxième étape portera sur la suite immédiate des élections et la consolidation de l'après transition. Cette étape comportera selon les cas : i) des activités en prolongement de la première phase (poursuite du dialogue inclusif et durable au niveau décentralisé ; mise en œuvre du programme Justice, Vérité et Réconciliation ; décentralisation des capacités de dialogue ; poursuite de l'appui à la modernisation de la Justice et à la lutte contre la corruption ; poursuite de l'appui institutionnel aux mouvements de femmes et de jeunes ; et mise en œuvre d'un programme de SSR et de gouvernance de la paix.) ; ii) ou des activités nouvelles liées tout particulièrement au renforcement de la solidarité nationale et de la cohésion sociale au sortir des élections. Les matrices des domaines et des projets prioritaires et des coûts tiennent respectivement compte de la double structuration ainsi décrite (voir Annexes).

59. Les propositions de mise en œuvre des projets et les partenaires de mise en œuvre seront choisies sur base des critères de sélection clairement définis par le FCP et la grille des indicateurs spécifiques définis par le comité conjoint de pilotage (voir en annexe la proposition de liste de critères). Le comité de pilotage fera en sorte d'utiliser au mieux les mécanismes existants de concertation et de décision tels que les comités de pilotage des grands programmes nationaux, le comité de pilotage du processus électoral, ainsi que les cadres formels de dialogue et de suivi entre le gouvernement et les partenaires au développement en général, et avec le SNU en particulier. Les partenaires potentiels de mise en œuvre, tels que les agences des Nations Unies ou les ONG internationales et nationales spécialisées seront sélectionnés sur base de leurs capacités opérationnelles. Ils travailleront en collaboration étroite avec le Gouvernement, les autorités locales et les organisations de la société civile, en vue d'assurer une approche cohérente et une utilisation stratégique des ressources disponibles. Les partenaires et les parties prenantes seront définis de façon plus spécifique et détaillée dans les documents de projet qui seront soumis.

60. Un secrétariat technique, composé a) d'un Coordinateur international et expert en prévention des conflits/consolidation de la paix, b) d'un coordinateur adjoint national, c) d'un spécialiste national en Suivi-Evaluation et Reporting, chargé des aspects techniques et opérationnels du programme, d) d'un assistant administratif et financier, et e) d'un chauffeur, appuiera: i) la formulation des projets avec les différentes parties prenantes, ii) la gestion globale du Plan prioritaire, et iii) les mécanismes de suivi qui seront mis en place. Ce secrétariat pourra être appuyé au plan stratégique et politique par le Conseiller en Paix et Développement déjà mis à la disposition du SNU en Guinée. Enfin, le secrétariat bénéficiera aussi d'appuis de la part des différentes agences spécialisées des Nations Unies, de personnes ressources et consultants internationaux selon les cas, ainsi que de la part des différents Ministères concernés et des partenaires au développement qui souhaiteraient mettre à sa disposition des appuis techniques ponctuels et pointus. Le secrétariat sera logé auprès de la Primature. Le rattachement à la Primature favorisera la coordination et l'engagement de tous les départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre du programme.

61. Les projets validés par le comité de pilotage sont exécutés sous la coordination d'agences du SNU. Ces projets feront l'objet d'une revue conjointe régulière de l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Les agences impliquées devront prendre les mesures nécessaires afin de disposer de la capacité additionnelle à mettre en œuvre les activités sous leur responsabilité, ceci dans le cadre de leurs propres procédures. Les budgets des projets incluront les frais généraux et coûts directs de mise en œuvre des activités.

62. Pour la pérennisation de l'action du FCP et en continuité avec elle, il est prévu parallèlement, le développement d'un Programme national d'appui à la gouvernance de la sécurité et de la paix pour le développement, qui pourrait être un programme multisectoriel et s'inscrire au sein du Cadre de Dépenses à Moyen Terme. Ce programme serait également inscrit dans le DSRP. Son financement par l'Etat guinéen et ses partenaires interviendrait entre autres à travers ces deux cadres de planification nationale, et contribuerait au traitement plus structurel et à plus longue échéance des problématiques abordées par le présent Plan prioritaire.

63. Les activités planifiées devront être mises en œuvre et être exécutées dans un intervalle initial de 24 mois à partir de Mai 2009. Le Plan prioritaire sera mis en œuvre en synergie avec les activités courantes de développement.

64. La composition et le mandat du Comité de pilotage devraient permettre de veiller au respect de cette préoccupation, et de s'assurer que les projets, qui seront présentés au financement du FCP, s'insèrent parfaitement dans les stratégies et politiques nationales en matière de gouvernance globale et de lutte contre la pauvreté, de façon qu'ils ne soient ni des doublons, ni des actions isolées ou à contre courant des dynamiques et des actions de développement en place.